



# CONCERTATION PREALABLE DU PROJET AQUIND

## Atelier thématique Pêche Professionnelle

### Comités des pêches de Normandie et des Hauts de France

Mardi 11 septembre, 10h

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

26 quai Galliéni, Dieppe

#### Personnes présentes

#### Personnes conviées

Membres élus et permanents du Comité régional des pêches de Normandie et des Hauts de France :

Dimitri Rogoff	CRPMEM Normandie	Président
Olivier Leprêtre	CRPMEM Hauts-de-France	Président
Olivier Becquet	CRPMEM Normandie	Président Commission Environnement
Pascal Coquet	CRPMEM Normandie	Vice-Président pour la Seine-Maritime
Dominique Patrix	CRPMEM Normandie	Membre du Conseil
Marc Delahaye	CRPMEM Normandie	Directeur
Sonia Muller	CRPMEM Normandie	Secrétaire général adjointe
Antony Viera	CRPMEM Hauts-de-France	Secrétaire général
Nicolas Leblanc	CRPMEM Normandie	Chargé de mission Environnement
Evans Trebaul	CRPMEM Normandie	Chargé de mission Environnement

#### Représentants présents

Olivier Becquet	CRPMEM Normandie	Président Commission Environnement
Marc Delahaye	CRPMEM Normandie	Visio-conférence depuis Cherbourg
Sonia Muller	CRPMEM Normandie	
Antony Viera	CRPMEM Hauts-de-France	Visio-conférence depuis Boulogne
Nicolas Leblanc	CRPMEM Normandie	Visio-conférence depuis Cherbourg
Evans Trebaul	CRPMEM Normandie	

#### Représentants du projet

Mmedo Duffort, Société WSP, coordonnateur des études techniques

Grégoire Durand, Société Natural Power, responsables des activités maritimes

Timothée Degrace, Arcadis, chargé du suivi de la concertation

Monsieur Laurent Demolins, garant de la concertation nommé par la CNDP, est excusé. Le compte-rendu lui sera adressé.

Monsieur Kirill Glukhovskoy, directeur d'AQUIND, est excusé et fera son possible pour être présent à la prochaine rencontre.

## Compte-rendu de la réunion

La dernière rencontre s'était tenue dans le cadre de la concertation préalable. La présente réunion s'inscrit dans la continuité de cette concertation, parmi les engagements d'AQUIND pour maintenir le dialogue jusqu'à l'enquête publique, il est prévu la tenue d'un groupe de travail sur la pêche professionnelle.

Grégoire Durand rappelle que cela fait maintenant plus d'un an que le dialogue est établi entre AQUIND et les comités des pêches de Normandie et des Hauts de France. Il y a eu plusieurs réunions et visio-conférence ainsi que des échanges téléphoniques réguliers.

La campagne géotechnique s'est achevée le 9 août. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

AQUIND a signé une convention avec le Ministère de la Culture au mois d'août, qui prévoit qu'au printemps ou à l'été prochain un navire du DRASSM soit présent sur la zone d'étude pour des investigations en plongée à visée archéologique. Une organisation sera mise en place durant cette période avec un contact DRASSM - comités des pêches à planifier.

D'un point de vue du calendrier général du projet, il n'y a pas de glissement : le calendrier présenté ce jour est le même que celui présenté en mai dernier.

Le principe du tracé général de l'interconnexion depuis l'Angleterre jusqu'à la France est présenté et le principe du projet est rappelé : deux paires de câbles de 15 cm de diamètre environ chacun. Chaque paire fait donc 30 cm de diamètre environ. Initialement, un écartement de 250 mètres entre les deux paires était envisagé, les études d'ingénierie concluent qu'il est finalement possible de réduire significativement cette distance : jusque 50 mètres (de manière générale, tout en gardant à l'esprit que cette distance pourrait localement ne pas être possible). Cela représente donc une empreinte générale bien moindre qu'initialement présentée aux pêcheurs professionnels.

Les représentants des comités des pêches s'interrogent sur le rayon de courbure des câbles. Grégoire Durand répond qu'il est d'environ 500 mètres.

Le principe d'un forage dirigé pour le franchissement du trait de côte est décrit : après forage, chaque câble sera inséré dans un fourreau. Côté mer, chaque sortie de forage est éloignée l'une de l'autre de 25 à 50 mètres environ, les 2 paires se forment ensuite en mer, sur une distance de transition qu'il reste à définir.

Les représentants des comités des pêches demandent s'il y aura une restriction de pêche au droit de la sortie du forage dirigé. L'équipe projet répond qu'a priori non. Mmedo Duffort rappelle que le principe général est que sur le tracé en mer, il n'y a pas de restriction à priori aux activités au-dessus du câble.

Les représentants des comités des pêches s'interrogent sur la notion « aucune restriction » : en surface ? Sur la colonne d'eau ? Sur le fond ? Grégoire Durand précise que l'absence de restriction pourra concerner les trois cas de figure.

Les représentants des comités des pêches demandent si un balisage prévu au point de sortie des câbles, à l'atterrage. Grégoire Durand indique que si le câble peut être directement ensouillé à la sortie du forage, il n'y aura pas besoin de balisage ; ce n'est a priori pas demandé par le SHOM non plus. Il rappelle que des discussions sont prévues avec les pêcheurs professionnels à priori concernés par l'atterrage.

Grégoire Durand présente ce que sera fait par les ingénieurs de l'équipe projet pour définir les profondeurs d'ensouillage des câbles. Le principe est que la navigation (ancres...) et les activités de pêche (arts trainants...) n'aient pas d'incidence sur les câbles, et vice-versa. Mmedo Duffort précise que l'étude de faisabilité de l'ensouillage permettra d'en connaître la profondeur cible et les techniques pouvant être mises en œuvre.

Les représentants des comités des pêches se demandent ce qui se passerait dans l'éventualité où un câble se désensouille. Pour eux, ce sera à la société AQUIND de le réensouiller. Si un navire de pêche croche le

câble, ce n'est pas le pêcheur qui est responsable, c'est à AQUIND de mener les études. Grégoire Durand en convient. Mmedo Duffort précise que sur 90 % du tracé, l'ensouillage ne devrait à priori pas poser de problèmes. Sur les 10% restant, des études sont à mener pour savoir si on peut ensouiller ou s'il faudra installer des protections.

Grégoire Durand demande si les comités des pêches seraient en mesure de faire des recommandations sur les types de protection, les représentants des comités répondent par l'affirmative. Il est acté qu'un groupe de travail "protection" est mis en place, pour concilier au mieux les exigences de l'ingénierie avec les recommandations des pêcheurs professionnels en la matière.

Les représentants des comités des pêches s'interrogent sur le calendrier et la période de travaux. Mmedo Duffort précise que c'est bien l'un des buts de ces réunions que d'en discuter. Adapter le calendrier fait partie de la prise en compte des enjeux de la pêche professionnelle. Le constat demeure que les pêcheurs professionnels et AQUIND partagent un intérêt commun : que les travaux soient les plus brefs possibles.

Les représentants des comités des pêches s'interrogent sur les délais entre le moment où le câble est posé et le moment où la pêche professionnelle peut à nouveau être pratiquée sur la zone. Une campagne doit être réalisée assez rapidement par AQUIND pour vérifier le niveau d'ensouillage du câble avant que les autorités puissent lever les interdictions de pêche. Ce point sera calé et discuté avec AQUIND avant les travaux.

Grégoire Durand propose que les questions essentielles abordées aujourd'hui (restriction, protections des câbles, responsabilités, levés d'interdiction post-travaux...) puissent faire l'objet d'une discussion commune avec la Préfecture Maritime. Il est convenu d'attendre que les résultats des études de faisabilité d'ensouillage soient connus avant de solliciter une rencontre.

La discussion s'oriente ensuite sur le jalon 2 de l'étude VALPENA, dont le rapport final va être transmis prochainement à AQUIND par les comités des pêches.

Grégoire Durand demande si les représentants des comités des pêches estiment pertinente la réalisation d'une étude socio-économique. Les représentants des comités des pêches s'interrogent sur l'intérêt d'une telle analyse, sur un projet d'une emprise aussi minime : on n'est pas à la même échelle que d'autres projets en Manche. Cela nécessiterait une très grosse collecte de données, coûteuse et chronophage. Compte tenu de la nature du projet et de ses impacts à priori limités à la phase d'installation, cela ne semble pas nécessaire.

Grégoire Durand demande si des informations complémentaires pourraient être ajoutées au rapport Valpena Jalon 2 : un petit chapitre pour donner des ordres de grandeurs des métiers pratiqués, nombre de navires et fréquentations sur le couloir de l'interconnexion (quelques centaines de mètres de large) et non plus sur l'aire d'étude du Jalon 1 (30 km de large). Le CRPMEM de Normandie va étudier la question.

Une prochaine réunion sera organisée une fois les études techniques plus avancées (a priori avant la fin de l'année).

Après un dernier tour de table, la séance est levée.